

## Gouvernance des opérateurs de l'action sociale

### Déclaration liminaire **FO Finances**

Avant d'entamer nos travaux, un mot sur les deux précédentes réformes de l'action sociale ministérielle en cours.

Les résidences cédées par EPAF contre notre volonté, n'ont pas encore toutes trouvé preneuses, et ce n'est pas pour nous surprendre. Nous vous avons exprimé nos doutes sur la faisabilité rapide d'une telle opération dont l'opportunité n'a jamais été établie.

En plus, la communication sur l'évolution de ces ventes est pour le moins obscur, comme nous avons pu le découvrir avec la résidence de St Raphaël.

A notre sens, nous allons pouvoir attendre longtemps le retour des 50% du produit des ventes de ces résidences dans le budget de l'action sociale, ce qui met en péril votre plan d'investissements pour les autres résidences demeurant sous la responsabilité de l'EPAF.

Sur la réforme du réseau de l'action sociale, depuis plusieurs mois nous avons régulièrement des retours négatifs de sa mise en œuvre à tous les niveaux.

Outre la nouvelle répartition des fonctions entre les délégués, le déclassement de ceux qui occupaient ces fonctions au niveau départemental dans l'avant-projet est avéré et des risques psycho-sociaux se font jour, sur lesquels nous vous mettons en alerte.

Bien d'autres points sont à relever sur cette réforme et nos représentants au CNAS ont eu l'occasion de les développer lors de la séance du 31 mai de cette instance.

**FO Finances** se doit de rappeler son positionnement sur le sujet de ce jour, à savoir la gouvernance de l'action sociale ministérielle, positionnement qui n'a pas évolué depuis le CNAS du 5 octobre 2020.

**La gouvernance actuelle mérite une clarification des rôles des différents acteurs.** Toutefois, l'intégration à l'origine dans le projet des associations autres que l'EPAF, l'ALPAF et l'AGRAF n'était pas concevable.

Nous pouvons prendre acte que nos arguments maintes fois répétés ont enfin permis à nos ministres de prendre la bonne décision en retirant du projet les associations ATSCAF, Place des arts, CSMF et la Coopérative, même si elles demeurent associées à l'évolution de la communication globale de l'action sociale ministérielle.

**FO Finances** vous a demandé, voilà donc deux ans, un temps d'échanges associant tous les acteurs et en premier lieu les fédérations syndicales, car le moins que l'on puisse dire c'est qu'à l'époque, bien des interrogations demeuraient sur la faisabilité d'une telle restructuration.

On nous a répondu à l'époque qu'il fallait engager les travaux rapidement, désigner un chef de projet et définir un accompagnement juridique.

En ce mois de juillet 2023, force est de constater que ces engagements sont loin d'avoir été respectés, et le conflit de début d'année n'explique pas tout le retard pris.

Ce délai démontre toutes les difficultés que vous avez à fiabiliser ce projet, initiée rappelons-le en mai 2018 ce qui conforte l'opinion de FO Finances : ce n'est pas un projet viable à terme et surtout il ne répond pas à l'objectif de simplification exposée à ses origines, bien au contraire.

Pour **FO Finances**, l'objectif de cette réforme est de rationaliser les coûts budgétaires, avec pour première conséquence un risque pour les emplois dans les différentes associations par une mutualisation inévitable de certaines fonctions.

Ce risque crée de l'incertitude dans chacune des trois associations et en premier lieu pour les salariés. Il serait temps de leur donner des perspectives d'avenir.

Le document fourni ce jour permet pour la première fois d'avoir un projet de schéma organisationnel de la future gouvernance, mais sans avoir connaissance de l'expertise juridique.

Ce document a le mérite d'exister mais demeure sources de questionnements sur de nombreux points, sur lesquels nous ne manquerons pas de revenir durant les débats. **Nous pouvons quand même le définir par une formule : « une usine à gaz ».**

En effet, comme nous l'avons craint l'ajout d'une strate administrative, telle que l'assemblée générale de la faïtière, voir même son conseil d'administration ne sont pas des gages de visibilité des associations, bien au contraire et certainement pas un gage de fluidité dans la vie au quotidien des trois associations, qui auront de fait un interlocuteur supplémentaire.

Des associations curieusement absentes de l'AG de la nouvelle instance.

Pour **FO Finances** l'objectif doit être une **gouvernance simplifiée**. Ce qui signifie, sans redondance et où les élus des personnels des associations et les fédérations syndicales soient présents.

Dans votre projet une interrogation demeure « Qui fait quoi, entre ce dernier, l'Assemblée générale de la faïtière, son comité de direction, son conseil de surveillance, les CODIR des associations, les assemblées générales des associations ? »

Pour **FO Finances**, le **CNAS demeure l'instance où sont définies les orientations de la politique nationale de l'action sociale ministérielle, déclinées dans les CDAS qui conservent leurs compétences propres**.

La nouvelle fédération, si elle se confirme, ne peut en aucun cas se substituer à ces instances. Elle devra coordonner et impulser les décisions prises, en gardant un lien étroit avec l'ensemble des acteurs du réseau.

L'absence dans votre document de travail du rôle et du fonctionnement du CNAS nous interpelle. Doit-on comprendre qu'ils demeurent inchangés ou doit-on y voir une volonté de contourner cette instance ?

La présence des fédérations syndicales dans les nouvelles instances pourrait être favorablement accueillie, encore faut-il définir avec précision leur rôle et leur pouvoir de décision. Comme vous le savez, FO n'est pas favorable à la co-gestion. Chacun son rôle.

C'est pour cette raison, que l'absence des fédérations dans le conseil de surveillance de votre nouvelle entité, ne nous gêne pas.

Tout comme nous sommes favorables à une seule AG par an des associations et de la faïtière, comme dans toute association, quitte à ce que la séance se tienne sur une journée.

N'oublions pas l'essentiel : les prestations offertes aux agents doivent être connues et accessibles au plus grand nombre.

L'enquête, menée à l'automne dernier, démontre que de ce point de vue-là des évolutions sont nécessaires et ce n'est certainement pas un changement de gouvernance qui répondra aux attentes des agents.

**Enfin, nous nous devons de terminer cette déclaration, en rappelant qu'au final le budget alloué à l'action sociale ministérielle demeure l'élément incontournable pour répondre aux objectifs.**

**D'ores et déjà, notre fédération interpelle nos ministres pour qu'un engagement ferme soit pris afin que l'action sociale ne soit pas une variable d'ajustement dans le débat qui agite nos gouvernants sur les dépenses publiques.**



*chacun pour tous avec*

